

« Profession citoyenne »

Ce titre se veut provocateur à plus d'un titre !

En premier lieu, ne serait-ce que par rapport au débat national qui s'est engagé et qui, comme souvent dans notre pays, se terminera par l'accouchement d'une souris. Mais là n'est pas notre propos. Car la notion de citoyenneté dépasse largement le cadre d'un lieu de naissance ou de résidence.

Elle s'inscrit dans un investissement au service des autres et de l'intérêt général.

Nous revendiquons ce vocable de « *Profession citoyenne* », parce que nous servons, de manière directe et indirecte, cet intérêt général. Avons-nous besoin de le souligner ? Il nous est rappelé quotidiennement que la dynamique économique de la France réside dans son réseau de TPE et de PME, que l'emploi passera par ces entreprises. N'oublie-t-on pas simplement que, derrière ces millions d'entreprises, se trouve un expert-comptable !

En nous investissant aux côtés de celles-ci, dans leur croissance et leur volonté de réussir, nous sommes « *profession citoyenne* ».

Citoyenne encore, lorsque, couramment, on assiste à l'échec du modèle de l'ascenseur social à la française, alors que dans nos cabinets nous offrons à nos collaborateurs la possibilité de pouvoir accéder à la profession, étape par étape. Nous sommes l'une, voire la dernière profession, où demeure cette possibilité de gravir les échelons. Citoyenne avez-vous dit ?

Qui parmi nous n'a pas une activité bénévole, souvent trésorier, dans une association locale, dans un club sportif, rôle qui nous échoit par une reconnaissance de l'homme du chiffre mais qui assoit notre compétence dans le suivi juridique et administratif des dossiers ?

Nous répondons présents lorsque nous sommes sollicités pour accompagner le changement : l'Euro, Tous pour l'emploi, la Médiation du crédit... encore plus aujourd'hui lorsque nos clients doivent faire face aux conséquences d'une crise qu'ils subissent et dont ils ne comprennent pas pourquoi ils en sont les premières victimes : victimes de la raréfaction du crédit, de la hausse des matières premières, de la hausse des coûts et de la réduction des carnets de commande...

Présents, nous le sommes sur tous les terrains et à chaque instant.

Mais ce faisant, il ne faudrait pas oublier que nos cabinets sont des entreprises comme les autres et s'inscrivent dans le même contexte économique. Au même titre que ces dernières, nous subissons les effets du ralentissement général d'activité : disparition d'un client, cessation d'activité, négociation des honoraires, délais de paiement, contraction de la trésorerie...

Citoyenne, car nous partageons les mêmes problématiques que toutes les entreprises tout en travaillant à leur sauvegarde.

Dans ce contexte, comment apprécier et justifier qu'il nous soit demandé de travailler gratuitement. A quel titre d'ailleurs ? Serions-nous des nantis, à l'abri des aléas ? Pourquoi notre profession, alors que rien n'est demandé aux banquiers, aux avocats, aux notaires,...

Nos compétences dans la création, dans le développement et la transmission d'entreprises seraient-elles reconnues au point que nous devenions incontournables et que, pour relancer la mécanique économique, nous devenions ... indispensables ?

Bien entendu, nous le souhaitons tous. D'ailleurs, notre position sur le marché serait tellement prééminente que, pour ne léser aucune profession de conseil, on supprimerait le commissariat aux comptes dans les SAS et promulguerait le contreseing d'avocat, et ce parmi d'autres avanies.

Le gratuit n'aurait pas de valeur selon un poncif célèbre. Mais alors, qu'en serait-il de nos conseils, de notre accompagnement, de notre expertise ?

Plus prosaïquement, chaque fois que nous sommes sollicités dans le cadre d'un bénévolat, c'est du temps que nous consacrons au service des autres. Ce temps investi, il ne s'agit pas de le remettre en cause tant que nous en maîtrisons les tenants et les aboutissants.

Nous l'imposer conduit à nier notre capacité de jugement à choisir les actions qui semblent devoir mériter notre intérêt.

Nous imposer un choix ou refuser de nous associer aux débats, c'est rejeter les fondements mêmes de ce qui établit une profession libérale.

Notre Profession est citoyenne par les choix qu'elle fait, et non par ceux que certains exigent d'elle.

*Citoyenne,
car nous
partageons
les mêmes
problématiques
que toutes
les entreprises
tout en
travaillant
à leur
sauvegarde.*



Françoise Berthon,

*Présidente de la commission
Relations publiques et Communication*